



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°03-2023 – 19 janvier 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

RÉFORME DES RETRAITES : UN CHOIX IDÉOLOGIQUE MINORITAIRE

Accepter cette réforme, c'est mettre en œuvre un socle qui abaisse les cotisations et contributions, les remplace pour partie seulement par des impôts et taxes, allonge le temps de cotisation, réduit l'assiette de cotisation, augmente le taux d'appel supérieur à 100% pour finalement travailler plus longtemps et servir un niveau de pension plus bas !

L'Etat s'occupera du minimum garanti et si individuellement vous voulez un troisième étage en plus de la retraite de base et de la retraite complémentaire, foncez vers le monde « banco-assurantiel » !

Or, il se trouve **qu'au SNFOCOS nous sommes toujours attachés à la retraite par répartition** de base et complémentaire, à la prévoyance invalidité et décès et à la couverture de la dépendance des actifs et des retraités **en faveur d'une véritable protection sociale cogérée paritairement** par les salariés et l'employeur sur la base du contrat collectif de travail et des cotisations et contributions sociales.

Vous êtes réellement prêt à renoncer à cette approche de protection collective ?

Non, notre système de retraite mérite une autre approche de réforme, car les alternatives existent encore.

Rejoignez dès le 19 janvier 2023 la mobilisation, les grèves et les manifestations.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

Réforme des retraites : une choix idéologique minoritaire

Page 2 : Retraites

Appel à la grève et à manifester dès le 19 janvier 2023

Page 3 : Retraites

Communiqué commun du 16 janvier 2023

Page 4 : Retraites

Déclaration de la commission confédérale du 12 janvier 2023

Pages 5 et 6 :

Agents de direction

Négociation UCANSS du 10 janvier 2023 sur la responsabilité unifiée des Directeurs et des DCF

Pages 7 et 8 :

Complémentaire Santé

Flash info du SNFOCOS

Page 9 :

Transfert du recouvrement

Communiqué de presse FO du 12 janvier 2023

Page 10 : Agenda

RETRAITES

APPEL À LA GRÈVE ET À MANIFESTER DÈS LE 19 JANVIER 2023



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

APPEL À LA GRÈVE ET À MANIFESTER DÈS LE 19 JANVIER 2023

COMMUNIQUÉ DU SNFOCOS

CAR C'EST UNE RÉFORME DES RETRAITES INJUSTE

SANS ALTERNATIVE FAVORABLE AUX SALARIÉS ET QUI DIMINUE LES FUTURES PENSIONS.

Une puissante mobilisation s'organise dans l'unité de toutes les confédérations, organisations syndicales d'étudiants, de salariés et de retraités dès le 19 janvier 2023.

Les déficits du budget des Retraites (3%) et la part du PIB (14%) consacré au financement de nos retraites sont contenus durablement contrairement aux autres dépenses administrées par l'Etat : la dette publique représente 115,7% du PIB en 2020, 85,3% en 2010, 58,9% en 2000 et 20,8% en 1980.

La gestion maîtrisable des retraites de base et les excédents et réserves (60 Mds) de la retraite complémentaire (Agirc Arrco) ne doivent pas servir à financer d'autres dépenses engagées par l'Etat.

De nombreuses alternatives au retour à l'équilibre sont toujours possibles par le/la :

- Augmentation de nos salaires qui accroît les recettes par cotisation et traite la perte du pouvoir d'achat ;
- Amélioration de l'emploi des plus de 55 ans, si 10% d'entre eux retrouvent l'emploi ;
- Paiement à égalité femmes et hommes ;
- Augmentation du prélèvement collectif de 0,8%, soit 14 euros par mois pour un salaire au SMIC qui augmentera tous les ans plus vite (8% en 2022 soit 90 euros) ;
- Réduction des exonérations patronales, 20 milliards d'euros de manque à gagner pour l'assurance vieillesse.

Au lieu de cela, le gouvernement tente un 49.3 social contre l'opinion de 75% des Français et 90% des actifs :

- Recul de 2 ans de l'âge de départ ;
- Accélération de l'allongement de la cotisation.

C'est pourquoi le SNFOCOS appelle à la mobilisation, grèves et manifestations pour faire reculer ce projet injuste, car d'autres solutions existent.

TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION DÈS LE 19 JANVIER 2023

www.snfocos.org – snfocos@snfocos.fr – 2 rue de la Michodière 75002 Paris – 01 47 72 31 23

RETRAITES

COMMUNIQUÉ COMMUN DU 16 JANVIER 2023



COMMUNIQUÉ COMMUN

Toutes les Organisations Syndicales disent **NON** au projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement le 10 janvier.

Cette réforme ne revêt aucun caractère d'urgence et pénalisera l'ensemble des travailleuses et des travailleurs.

Elle fait reposer l'effort sur les seuls travailleurs, sans demander aucun effort aux employeurs !

Le gouvernement pointe le déficit budgétaire des retraites pour justifier sa réforme.

Ce déficit est lié au manque de recettes dû notamment aux exonérations de cotisations, au taux de chômage et à l'absence d'augmentation de salaire permettant de vivre dignement.

Rien ne justifie cette réforme de retraite injuste et brutale !

La réforme projette un départ à la retraite au mieux à 64 ans alors que les travailleurs en France ne vivent, en bonne santé, que jusqu'à 64,5 ans pour les femmes et 63,4 ans pour les hommes. Ainsi le gouvernement rend la retraite difficilement accessible aux plus précaires dans le seul but de faire des économies.

La colère gronde, une grande majorité des travailleurs sont contre cette réforme.

Mobilisons-nous pour faire reculer le gouvernement !

Salariés de la Sécurité sociale, nous subissons une charge de travail en constante augmentation, avec un salaire qui ne suit plus l'inflation. Pour financer notre système de retraite par répartition, une des solutions serait de recruter massivement des CDI au sein de nos organismes et d'augmenter nos salaires !

C'est pourquoi, l'ensemble des organisations syndicales revendique à la Sécurité sociale une augmentation immédiate et significative de la valeur du point, la fin des suppressions de postes et des embauches massives en CDI.

Les Organisations Syndicales CGT, FO, CFTD, CFTC, CFE-CGC, UNSA et SUD appellent l'ensemble des salariés à se mobiliser le 19 janvier 2023 dans la grève et les manifestations :

- Pour le retrait du projet de la réforme des retraites,
- Contre le report de l'âge légal de la retraite à 64 ans,
- Contre l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Les Organisations Syndicales appellent les salariés à se réunir en assemblée générale pour discuter et se donner les moyens de prolonger le mouvement de mobilisation interprofessionnel jusqu'au retrait du projet de Loi.

Le 16 janvier 2023

Signez massivement la pétition intersyndicale disant non à cette réforme injuste et brutale !
https://www.change.org/p/retraites-non-%C3%A0-cette-r%C3%A9forme-injuste-et-brutale-reformesdesretraites?source_location=petitions_browse





RETRAITES

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE DU 12 JANVIER 2023

La commission exécutive confédérale FO, réunie ce jour, a pris connaissance du projet de « réforme » des retraites présenté par le gouvernement. Sans surprise, il prévoit un report progressif de l'âge légal de départ à 64 ans et une forte accélération de la réforme Touraine qui augmentait la durée de cotisation à 43 ans pour une retraite à taux plein.

Ce projet se résume facilement, ce sera +2 pour tout le monde : chacun étant appelé à travailler 2 ans de plus si cette réforme venait à s'appliquer.

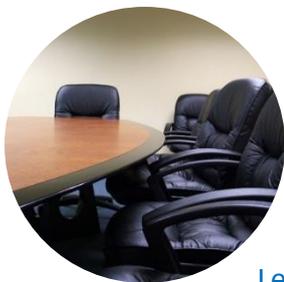
Comme à chaque fois qu'un gouvernement souhaite modifier les paramètres du système de retraite dans un sens toujours plus défavorable aux salariés pour les faire travailler plus longtemps, il dresse un tableau sombre de la situation financière pour présenter une réforme comme « vitale » et indispensable pour empêcher la « faillite » des régimes.

Pour FO, cette dramatisation excessive prêterait à sourire si elle n'engageait pas les droits à la retraite de millions de salariés. Aucune projection sérieuse ne peut accréditer le spectre d'une faillite. A l'inverse des prévisions données par de nombreux économistes, le système de retraites a été excédentaire en 2021 et 2022 et l'estimation des déficits futurs pour les années à venir reste limitée, quand elle ne repose pas sur des projections fantaisistes. Et si déficit il y a, il ne provient pas d'un dérapage des dépenses mais d'un manque de ressources, lié notamment aux mesures d'économies réalisées sur les salaires, entraînant logiquement une baisse des cotisations.

La CE réaffirme avec force la position de FO contre ce projet de réforme injuste et infondé. Un tel projet conduirait à une dégradation des droits des salariés et à un allongement sans précédent de la durée d'activité. Le recul de l'âge légal de départ est la mesure la plus injuste car cela va frapper tout particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux qui ne sont déjà plus en emploi avant leur retraite, et accentuer les inégalités femmes-hommes.

La CE se félicite de la réaction immédiate de l'ensemble des organisations syndicales réunies pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle afin d'obtenir l'abandon de ce projet. Celle-ci prendra la forme de grèves et manifestations à partir du 19 janvier 2023, donnant le départ d'une puissante mobilisation sur les retraites.

La commission exécutive confédérale appelle tous les syndicats FO à engager des actions continues (grève, assemblées générales, informations des salariés et de la population) pour faire reculer le gouvernement et appelle ses militants, adhérents, sympathisants et l'ensemble des salariés à rejoindre massivement la mobilisation.



AGENTS DE DIRECTION

NÉGOCIATION UCANSS DU 10 JANVIER 2023 SUR LA RESPONSABILITÉ UNIFIÉE DES DIRECTEURS ET DES DCF

Le SNFOCOS s'est très tôt emparé des enjeux et des impacts du nouveau régime de responsabilité unifiée des Directeurs et des Directeurs Comptables et Financiers (DCF) ([voir ici nos différentes parutions sur le sujet](#)).

Avec persévérance, le SNFOCOS a obtenu l'ouverture d'une négociation nationale dont la première réunion s'est tenue en RPN à l'UCANSS le 10 janvier 2023.

En synthèse, les réponses de l'UCANSS sont les suivantes :

- Le nouveau régime de responsabilité unifiée des Directeurs et des DCF ne sera pas précisé par l'UCANSS, mais ultérieurement, au fur et à mesure de la jurisprudence, par la 7ème chambre de la Cour des comptes, notamment en ce qui concerne les sanctions.
- Le cautionnement et l'assurance sont caduques, qui justifiaient pour partie la valorisation de la prime de responsabilité des DCF ;
- La réforme stoppe l'existence de la prime au 31 décembre 2022 ;
- L'UCANSS refuse une transposition de la prime mais accepte de créer une nouvelle indemnité de maniement de fonds pour les DCF et les fondés de pouvoir en poste ;
- L'UCANSS accepte que les futurs DCF et fondés de pouvoir soient éligibles à la nouvelle indemnité de sujétion ;
- L'UCANSS refuse d'intégrer les Directeurs dans le périmètre de la négociation et en fait « *sa ligne rouge* » ;
- La création de l'indemnité de sujétion est chargée (60% employeur et 23% salarié) et imposable, ce qui n'était pas le cas avant et ce qui doublerait le coût salarial supporté par l'employeur à valeur égale versée en net ;

Sur cette base, l'UCANSS fait une proposition pour les DCF et les fondés de pouvoir et exclut les Directeurs : un barème transposé sur 12 mois, calculé sur des moyennes et des montants bruts légèrement inférieurs en valeur nominale à l'ancien barème exprimé lui en net, défalqués de 12% au titre de la suppression de la caution et de l'assurance. Le versement de la nouvelle indemnité étant imposable selon le taux individuel.

En d'autres termes, l'UCANSS fait supporter une partie de l'accroissement de la charge sur le salarié puisque l'indemnité nette après impôt serait divisée selon les cas par deux ou par trois.

Au SNFOCOS, nous étions favorables à une réelle transposition à valeur nette après impôt au moins égale et étendue au périmètre des Directeurs, des DCF et des fondés de pouvoir. **Nous avons rappelé la nécessité de prévoir « une clause de revoyure » régulière pour faire évoluer l'indemnité dans le temps** afin de ne pas revivre la situation de la prime de transport de 4€ quasi inchangée depuis 1976.

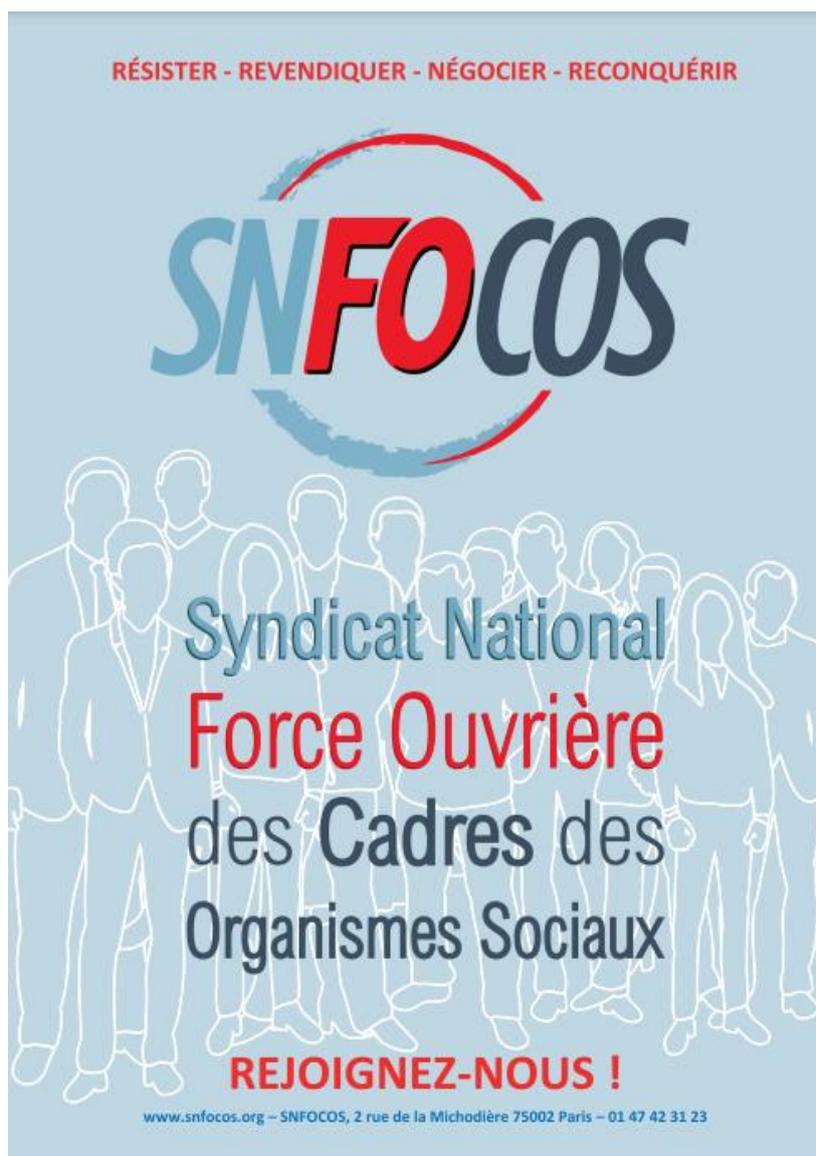
L'UCANSS ferme la négociation en excluant les Directeurs et en refusant une quelconque forme d'indexation de l'évolution de l'indemnité au prétexte que cela va étalonner le ratio des salaires entre un Directeur non bénéficiaire et un DCF.

Le SNFOCOS a indiqué qu'il n'est pas acceptable de signer un accord qui divise par deux au moins le montant de l'indemnité qui pourrait être assimilée à un élément de salaire reconduit dans le temps à tous sans exception.

Les Directeurs apprécieront le manque de prise en compte d'une nouvelle responsabilité partagée et les DCF le faible niveau de transposition d'un élément substantiel de rémunération considéré comme quasi statutaire.

Pour le SNFOCOS, pas de négociation au rabais ; l'UCANSS doit drastiquement revoir sa copie.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS



CONTRAT COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

FLASH INFO DU SNFOCOS



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

CONTRAT COMPLÉMENTAIRE SANTÉ LE SNFOCOS OBTIENT L'OUVERTURE D'UNE NÉGOCIATION AVEC L'UCANSS

Les résultats, non encore définitifs de 2022 font apparaître des déficits qui mettent en danger nos régimes, particulièrement celui des anciens salariés.

Les réserves constituées les années précédentes ayant déjà servi aux exercices antérieurs, le SNFOCOS a été contraint d'accepter une revalorisation des cotisations pour rétablir la pérennité des régimes.

Ce vote a été subordonné à des discussions au sein de la Commission Paritaire de Pilotage et à la promesse du collège employeur de l'ouverture la plus rapide possible de négociations pour conforter les financements.

Flash INFO

Complémentaire
Santé

19 janvier 2023



Pourquoi une telle hausse alors que les cotisations sont inchangées depuis 2009 ?

- les remboursements augmentent avec l'âge moyen des salariés et anciens salariés,
- le gouvernement a obligé les organismes à payer une taxe « covid » pour 2021 et 2022 affectant mécaniquement les résultats techniques des régimes,
- la hausse du plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS) en 2023 (6,9%) sur lequel repose une grande partie de la cotisation joue un rôle primordial,
- le dispositif du 100% Santé dont une partie majeure est à la charge des complémentaires,
- les taxes sur les contrats santé. En 20 ans, la taxation sur les contrats de santé a été multipliée par 8.

www.snfocos.org – snfocos@snfocos.fr – 2 rue de la Michodière 75002 Paris – 01 47 72 31 23

Décisions de hausse adoptées en 2022 :



pour les ayants droit non à charge :

+ 4% au 1er septembre 2022

et + 4% aux 1er janvier 2023, 2024 et 2025 ;

pour les salariés :

+ 2% au 1er décembre 2022.

pour les anciens salariés : + 2% au 1er décembre 2022.

Il faut noter que pour le régime des salariés cette augmentation du taux de cotisations est la première depuis la création du régime début 2009.

Par comparaison des projections 2023 en France **la hausse des cotisations des contrats de complémentaire santé devrait s'élever à + 5,7% pour les contrats collectifs.**

Mobilisons-nous et négocions pour la pérennité de nos régimes de complémentaire santé !



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres des Organismes Sociaux**

www.snfocos.org – snfocos@snfocos.fr – 2 rue de la Michodière 75002 Paris – 01 47 72 31 23



TRANSFERT DU RECOUVREMENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE FO DU 12 JANVIER 2023



Communiqué de presse

Abandon du transfert du recouvrement des cotisations AGIRC ARRCO vers l'ACOSS : une victoire obtenue grâce à la mobilisation de FO

Le Ministre du Travail a annoncé mardi 10 janvier, pendant la conférence de presse concernant les mesures de réforme des retraites, que le transfert du recouvrement des cotisations de l'AGIRC ARRCO vers l'ACOSS était annulé. D'après le Gouvernement, l'abandon de ce transfert ne serait « ni politique ni d'ordre technique » mais il s'agirait de « supprimer un sujet irritant pour les partenaires sociaux ».

C'est donc bien la mobilisation de l'ensemble des interlocuteurs sociaux et des acteurs de la retraite complémentaire, FO en tête, qui a permis l'abandon de cette mesure. FO se réjouit de cette mobilisation victorieuse : depuis son vote en LFSS en 2019, nous avons chaque année obtenu le report de ce transfert – qui avait été repoussé jusqu'à 2024 – avant l'abandon total de ce projet annoncé mardi.

Force Ouvrière n'a jamais cessé de dénoncer ce projet jugé inutile, coûteux, et risqué, à la fois pour le service dû aux assurés comme pour l'avenir de l'emploi des salariés actuellement en charge du recouvrement dans les caisses de retraite complémentaire. Pour FO, ce projet n'était qu'une première étape pour l'Etat de mettre la main sur les réserves de l'AGIRC ARRCO préfigurant la mise en place d'un système universel de retraite. FO est mobilisée contre tout projet de réforme des retraites !

Paris, le 12 janvier 2023

Contacts :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeaugas@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07

Patrick PRIVAT
Trésorier confédéral

**Secteur de la Trésorerie et
des Moyens Généraux**

✉ pprivat@force-ouvriere.fr
☎ 06.30.2155.42

Eric GAUTRON
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection
Sociale Collective**

✉ egautron@force-ouvriere.fr
☎ 06.45.40.16.57
☎ 01.40.52.83.94

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14
<http://www.force-ouvriere.fr>



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur
<https://snfocos.org/adherer/>

AGENDA

19 janvier 2023 :
Délégation
régionale Ile de
France du SNFOCOS

**Mobilisation
intersyndicale
contre la réforme
des retraites**

24 janvier 2023 :
INC Groupe
UGECAM

RPN Impact de la
réforme du régime
de responsabilité
pour les DCF et
fondés de pouvoir

31 janvier 2023 :
CPP ARS du
SNFOCOS

NOS PARTENAIRES



AG2R LA MONDIALE

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES



AÉSIO
MUTUELLE

OCIRP
protéger. agir. soutenir

**malakoff
humanis**
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

